

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 03/06/2024

Raportu n°6

**Eclairage public optimisé sur la rue Saint André  
(Route de l'Eglise ).**

**Remplacement des luminaires et candélabres**

**SERVIZIU INGENIERIA**

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

Le projet consiste à rénover et optimiser l'éclairage de la route de Saint André (Route de l'Eglise).

Il est proposé à l'assemblée de procéder au changement des vieux luminaires défectueux ou manquants dans un souci d'économie d'énergie (remplacement du matériau sodium par des diodes électroluminescentes (LED), qui sont plus économes en énergie et ont une durée de vie plus longue).

Pour cette rénovation/optimisation, il s'agit de considérer le devis D2023061 fourni par l'attributaire du marché à bons de commande à savoir la S.E.E.C..

Le Coût Hors taxes de cette opération s'élève à :

Entreprise délégataire	Travaux à entreprendre	Montants H.T.
S.E.E.C.	Pose de 8 luminaires résidentiels avec coffret de pied de mâts et pose des candélabres	5.802,00 €
<b>Total H.T.</b>		<b>5.802,00 €</b>
<b>Total TTC</b>		<b>6.382,20 €</b>

Le Plan de financement proposé au Conseil municipal est le suivant :

Collectivité de Corse Dotation quinquennale	38,64 %	2.241,60 €
Electricité de France	41,36 %	2.400,00 €
Città di Biguglia	20,00 %	1.160,40 €
Total H.T.	100 %	5.802,00 €

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

**ARTICLE PREMIER** : d'approuver l'opération pour rénover et optimiser l'éclairage de la route de Saint André (Route de l'Eglise).

**ARTICLE 2** : d'approuver le plan de financement comme exposé ci-dessus.

**ARTICLE 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ce financement.